

Convocation	06/12/2016	Délégués en exercice	49	Présents	39
Affichage	06/12/2016	Votants	47	Procurations	8

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016 A 18 h 00

Président de séance : Pascal BUGIS

N° 2016/203

Cadre de vie - Développement durable - Approbation de l'avenant n°1 à la convention avec le CPIE pour le programme « Connaître la biodiversité et agir sur son territoire » à l'échelle du territoire de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Etaient présents :

AIGUEFONDE : Vincent GAREL
 AUSSILLON : Bernard ESCUDIER, Muriel ALARY, Didier HOULÈS, Dominique PETIT
 BOISSEZON : Claude AUSSILLOU
 CASTRES : Pascal BUGIS, Brigitte LAQUAIS, Nathalie BALZAN, Fabienne LÉVÊQUE, Daniel CALLEJON, Nathalie de VILLENEUVE, Arnaud BOUSQUET, Michel SABLAYROLLES, Pierre FABRE, Geneviève AMEN, Jean-Pierre PARIS, Danielle MESSÉAN DE SÉLORGES, Henri PISTRE, Philippe GUÉRINEAU, Martine GILMER, Jean-Marc POTHIER, Géraldine ROUQUETTE, Jean-Paul PILOZ
 CAUCALIÈRES : Yohan ZIEGLER
 LABRUGUIÈRE : Jean-Louis CABANAC, Marie Dominique PESTRE SURLES
 LAGARRIGUE : Vincent COLOM
 MAZAMET : Olivier FABRE, Françoise ROUQUETTE, Michel MARTIN, Janine BARENS, Laurent MONNIER
 NAVÈS : Marc COUSINIÉ
 PAYRIN-AUGMONTEL : Alain VAUTE
 PONT DE L'ARN : Bernard CABANES
 LE RIALET : Michel CASTAN
 SAINT-AMANS-SOULT : Daniel VIAELLE
 VALDURENQUE : Jean-Louis BATTUT

Etaient représentés :

CASTRES	Xavier BORIES	Procuration à	Fabienne LÉVÊQUE
	Philippe LEROUX	Procuration à	Jean-Pierre PARIS
	Fabienne FRAGIACOMO	Procuration à	Danielle MESSÉAN DE SÉLORGES
	Yoan BASTOS	Procuration à	Nathalie BALZAN
	Laurence MUDET	Procuration à	Pierre FABRE
	Catherine COLOMBIÉ-DESPLAS	Procuration à	Geneviève AMEN
MAZAMET	Philippe BANCAL	Procuration à	Dominique PETIT
LE VINTROU	Gérard CAUQUIL	Procuration à	Michel CASTAN

Etaient absents :

Marc NOUXET, Henri BOSC suppléant de Jean-Louis GAU.

Secrétaire de séance : Didier HOULÈS.

Délibération n° 2016/203

Cadre de vie - Développement durable - Approbation de l'avenant n°1 à la convention avec le CPIE pour le programme « Connaître la biodiversité et agir sur son territoire » à l'échelle du territoire de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Rapporteur : Fabienne LÉVÊQUE

Considérant l'avis favorable de la Commission Cadre de Vie du 6 décembre 2010 pour le lancement d'un PCET à l'échelle de la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet,

Vu la délibération n° 2011/46 du 28 février 2011 lançant officiellement le Plan Climat Energie Territorial de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet,

Vu la délibération n° 2013/154 du 30 septembre 2013 adoptant définitivement le PCET de la Communauté d'agglomération pour la période 2013-2017,

Vu la délibération n° 2015/162 du 21 septembre 2015 concernant le lancement du programme « Connaître la biodiversité et agir sur son territoire » à l'échelle du territoire de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet,

Le Plan Climat Energie Territorial de la Communauté d'agglomération comporte un volet sur l'adaptation du territoire face aux effets du changement climatique qui porte essentiellement sur la connaissance et la sensibilisation à la biodiversité.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet participe au programme « Connaître la biodiversité et agir sur son territoire » et bénéficie de l'accompagnement du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des Pays Tarnais. Ce programme se déroule sur trois années et vise à faire connaître et partager la biodiversité du territoire de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

Afin de permettre la finalisation et la livraison du livret pédagogique sur les enjeux locaux de la biodiversité, il est proposé de reporter l'échéance initiale au 31 décembre 2016. Cette modification est précisée dans l'avenant.

Il est proposé au Conseil :

- d'approuver l'avenant à la convention entre la Communauté d'agglomération et le CPIE, joint en annexe à la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention avec le CPIE et à engager les démarches nécessaires dans le cadre du programme « Connaître la biodiversité et agir sur son territoire ».

La Commission « Cadre de vie - Développement durable », dans sa séance du lundi 5 décembre 2016, a émis un avis favorable.

Le Conseil de la Communauté,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve l'avenant à la convention entre la Communauté d'agglomération et le CPIE, joint en annexe à la présente délibération,
- autorise le Président à signer l'avenant à la convention avec le CPIE et à engager les démarches nécessaires dans le cadre du programme « Connaître la biodiversité et agir sur son territoire ».

Fait et délibéré à Castres, le 12 décembre 2016

Pour extrait conforme,

Le Président,

Pascal BUGIS

